

Projet de délibération relative à la définition des enveloppes Formation et Recherche du budget 2015

CA 12 septembre 2014

Rappel des éléments du DOB " Sur la masse 10, le DOB 2015 est donc caractérisé **par une volonté forte de l'équipe présidentielle de maintenir le niveau des dotations de fonctionnement de l'ensemble des services et des composantes**, tout en anticipant les augmentations de charges évoquées précédemment (cotisations inter-U, assurances des biens, ...). Les besoins en masse 10 sont évalués à 11 734 001 €, dont 31,5% (3 693 401 €) de dotations aux amortissements. On soulignera ici le fait que **pour la première fois depuis 3 ans, l'établissement se donne les moyens d'interrompre la spirale de la diminution des crédits de fonctionnement dédiés à la formation et à la recherche**"

1) Enveloppe Recherche

Maintien de la dotation globale de fonctionnement de la Recherche soit 829 590 € :

- Dont maintien de la dotation aux équipes à un plancher de 426 772 €
- Dont maintien de la PSE à un plancher de 136 820 €
- Dont maintien du plafonnement de la dotation aux amortissements à un montant de 95 580 €
- Dont une dotation dédiée aux moyens mutualisés arrêtée avant arbitrages à 170 418 € (Ecole doctorale, PUB, Bouquet électronique, Direction de la Recherche, maintenance informatique)
- La CR déterminera le montant de la dotation de fonctionnement de l'UMS Archéovision. L'augmentation de l'enveloppe de la dotation aux équipes induite sera financée sur l'enveloppe des moyens mutualisés.

En application des nouvelles dispositions de la loi ESR, il appartiendra à la Commission Recherche du Conseil Académique de procéder à la ventilation de ces enveloppes.

2) Enveloppe Formation UFR

En application des orientations définies dans le DOB 2015, il est décidé le maintien des dotations accordées en 2014 aux 3 UFR, soit une enveloppe globale de 264 719 € répartie en :

- UFR Humanités 96 465 €
- UFR STC 93 741 €
- UFR Langues et Civilisations 74 513 €